



Lycée Maurice DELAFOSSE

Enseignement Général de la 6^{ème} à la Terminale
Établissement homologué Education Nationale Française



ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

DROITS DE SCOLARITÉ

1 ORGANISME GESTIONNAIRE DU LYCÉE MAURICE DELAFOSSE : APEP, Association des Parents d'Elèves Propriétaires : C'est une association apolitique, laïque et à but non lucratif. Elle est régie par des statuts et un règlement intérieur.

DROIT D'ADHESION : Chaque parent devra s'acquitter d'un droit d'adhésion **unique** à l'APEP de **100 000 FCFA** à l'inscription de l'élève. Ce droit d'adhésion est payable une seule fois pour un seul enfant même si le parent a plusieurs enfants inscrits dans l'établissement.

2 MODALITES DE PAIEMENT

	MONTANT DE LA SCOLARITÉ	1 ^{ER} PAIEMENT À L'INSCRIPTION	2 ^{ème} PAIEMENT 29/09/2023	3 ^{ème} PAIEMENT 30/11/2023	4 ^{ème} PAIEMENT 29/02/2024
COLLÈGE	2 651 000 F CFA (4 041 €)	811 000 F CFA	640 000 F CFA	600 000 F CFA	600 000 F CFA
LYCÉE	2 904 000 F CFA (4 426 €)	804 000 F CFA	700 000 F CFA	700 000 F CFA	700 000 F CFA

- **Après acceptation du dossier, le règlement du 1^{er} paiement doit intervenir dans un délai de 3 jours.**

- Soit par chèque (avec votre numéro de téléphone au verso)
- Soit par virement bancaire sur le compte du lycée Maurice Delafosse

Code banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
CI007	01041	327 837 800 100	75

- Soit par versement à un guichet SIB sur le compte du lycée Maurice Delafosse, ajouter les frais de timbre 100 F CFA et mentionner le nom de l'enfant dans la rubrique « nom du déposant »
 - Ajouter le droit d'adhésion 100 000 F CFA au montant du 1^{er} paiement pour une première inscription.
- ✓ **Aucun règlement en espèces n'est autorisé au lycée.**
 - ✓ Rapporter le bordereau de versement déchargé par la banque à la comptabilité.
Au-delà de ces 3 jours les dossiers sont mis en liste d'attente.
 - **En cas de désistement le 1^{er} paiement n'est pas remboursé quelle que soit la date de désistement.**
 - **Toute année scolaire entamée est due intégralement sauf cas de force majeure.**
 - **Les familles qui ne sont pas en règle avec la caisse de l'établissement au-delà de la limite de paiement fixée par le présent règlement pour chaque échéance, s'exposent à une majoration de 10 % du montant restant à payer pour l'échéance considérée, sauf accord préalable.**

3 ASSURANCES : Le lycée a souscrit une police d'assurance responsabilité civile pour tous les élèves.

**4 RESTAURANT SCOLAIRE – TRANSPORT SCOLAIRE
ACTIVITÉS PARA-SCOLAIRES – ASSOCIATION SPORTIVE : Informations et inscriptions dans l'établissement auprès des services concernés.**

5 DROITS D'EXAMENS SESSION JUIN 2023 : (Sous réserve)

DNB : 15.000 FCFA

EA : 51.000 FCFA

BAC : 120.000 FCFA

Page 2/2

Riviera Golf, Rue de la grande mosquée, à proximité ambassade USA | BP 15 Cidex 3 Abidjan

Tél. : (225) 27 22 43 38 46 | Fax. : (225) 27 22 43 70 13

Email.: info@lyceemauricedelafosse.net | Site web: www.lyceemauricedelafosse.net